



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGIONAL  
en date du 13.12.2021  
enregistré le 27.12.2021  
sous le numéro 21.298

**Direction régionale  
des affaires culturelles**  
CONSERVATION RÉGIONALE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
portant inscription au titre des monuments historiques  
de la halle aux grains située place de la halle, à BRACIEUX (Loir-et-Cher).

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire  
La Préfète du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

**VU** le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

**VU** l'article 24 du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**CONSIDÉRANT** que la halle aux grains située place de la halle, à BRACIEUX (Loir-et-Cher), construite à partir de 1828 présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'empirisme de son architecture qui renvoie aux premiers traités d'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle, du choix des colonnes néo-classiques en bois pour la structure porteuse des fermes de la halle et par l'emploi traditionnel du pan de bois et de la brique pour le remplissage et les locaux de l'étage enfin pour l'implantation, en lieu et place de la vieille halle seigneuriale des seigneurs d'Herbault,

**SUR** la proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en date du 12 octobre 2021,

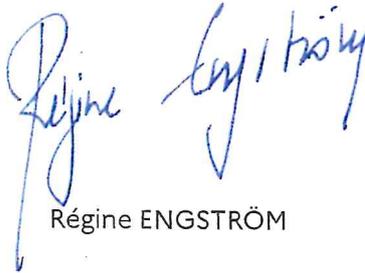
## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Sont inscrits au titre des monuments historiques la halle aux grains, en totalité, ainsi que ses sols, le tout situé place de la Halle, à BRACIEUX (Loir-et-Cher), figurant au cadastre section C, sur la parcelle 217 d'une contenance de 3 ares 15 centiares et appartenant à la commune de BRACIEUX (Loir-et-Cher) depuis une date antérieure à 1956. La commune est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 214100257.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au Maire de la commune de BRACIEUX (Loir-et-Cher) et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3** : La Préfète de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le **23 DEC. 2021**  
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
La Préfète du Loiret,



Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Département :  
LOIR ET CHER

Commune :  
BRACIEUX

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 29/11/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BLOIS  
Pôle de Topographie et de Gestion  
Cadastrale 10, rue Louis Bodin 41026  
41026 BLOIS CEDEX  
tél. 02.54.55.71.51 -fax  
sdi41@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Transcription, en totalité, de  
la halle aux grains et de  
ces sols  
à la Préfète de la Région Centre-Val de Loire  
Préfète du Loiret*

*Régine Engström*

